

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10953**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Russe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

Il transpose un texte ou un discours du russe vers sa langue maternelle, sur le mode écrit (traduction) ou sur le mode oral (interprétariat ou interprétation). Il met en oeuvre sa maîtrise des langues utilisées, sa connaissance approfondie des cultures, des techniques de traduction écrite ou orale, et des savoirs spécifiques concernant les différents domaines d'intervention choisis.

Il élabore des synthèses en français de documents rédigés en russe.

Il cherche de façon ciblée, en fonction d'un thème donné, de la documentation papier ou web en langue russe. Il cherche également de façon ciblée, de la documentation papier et web en langues française et anglaise, sur une thématique liée à la Russie et au monde russe.

Il est un interlocuteur privilégié pour informer sur la société et la civilisation russe et aide ainsi à la communication entre les cultures russe et française. Il aide à la communication entre des institutions politiques et administratives ou entre des entreprises de la Russie ou du monde russe et la France.

Il participe à la mise en place de projets linguistiques et éducatifs.

Il participe à la conception et à la coordination de projets de coopération universitaire ou pédagogique entre la France et la Russie ou le monde russe.

Il participe à la coordination d'actions de coopération culturelle et artistique entre la France et la Russie ou le monde russe.

Il enseigne le russe dans le milieu associatif ou établissements privés et publics. Il applique et transmet des méthodes permettant l'acquisition et la maîtrise des connaissances correspondant aux objectifs et programmes de chacun des cycles. Il participe aux concertations pédagogiques, aux conseils de classe, à l'information des parents d'élèves et des élèves. Il est souvent associé à la proposition de sujets d'examen et à leur correction.

Il peut aussi enseigner le français à des étrangers russophones en France ou en Russie.

A l'issue de la formation Licence, l'étudiant maîtrise la langue à l'écrit comme à l'oral. Il sait à la fois analyser la langue d'un point de vue linguistique et grammatical, maîtriser des exercices spécifiques comme la dissertation, la traduction... Il peut apprécier le style des différents écrits russes rencontrés qu'ils soient littéraires ou non, écrire des textes clairs dans un style adapté au contexte, comprendre ses interlocuteurs, s'exprimer avec aisance et de manière appropriée, présenter une argumentation claire et transmettre des informations adaptées au public visé. Il sait traduire des textes du russe au français ou du français au russe. Il connaît la littérature et la civilisation russes et sait se servir de ses connaissances non seulement pour analyser des écrits, des oeuvres littéraires mais aussi pour analyser l'actualité politique, sociale, littéraire... Il doit être capable d'informer sur la société, l'histoire et la civilisation russes, de collecter de la documentation papier ou web en russe et/ou relative au monde russe, de concevoir et préparer un travail de synthèse ou d'analyse, d'assister la coordination d'actions de coopération artistique, culturelle, linguistique ou universitaire et en assurer le suivi.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le détenteur de ce diplôme travaille dans une maison d'édition, un centre de ressources documentaires, une institution culturelle ou une administration relevant de la diplomatie ou de la coopération et de l'action dans le domaine de la culture.

Lecteur / lectrice en Russie ; traducteur et/ou enseignant dans des associations; chargé(e) de communication ; documentaliste ; bibliothécaire ; responsable d'édition

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Licence en trois ans, soit six semestres, comprenant 30 UE chacun.

L'enseignement porte sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes :

Champ linguistique et communication

Lexicologie et grammaire du russe

Outils à la traduction littéraire et professionnelle

Outils de communication : vie quotidienne, langue appliquée au milieu professionnel, au tourisme, à la communication interculturelle

Culture et civilisation russes

Histoire de la Russie : de l'histoire ancienne à contemporaine, y compris la politique économique et la politique extérieure de la Russie au niveau régional et international

Arts et littérature russes

Géographie et ethnographie de la Russie

Faits de société au XXIème siècle

Méthodologie

- Recherche documentaire en français et en russe d'ouvrages papier ou sur l'Internet ; prise de connaissances des principales revues académiques, principaux sites web russisants et bases de données

- Rédaction ou conception de travaux universitaires : prise de notes, dossier, synthèse, exposé, commentaire, dissertation, bibliographie et webographie

Définition d'un projet de formation et d'un projet professionnel ; stage

en S2 de L1, aide au choix du type de parcours en L2 (centré, majeure / mineure, bi disciplinaire) en fonction du projet professionnel

stage linguistique proposé à l'étudiant dans un établissement universitaire de Russie, pendant ou à l'issue de la licence (moyens personnels ou bourse d'étude ministérielle)

stage professionnel dans l'enseignement, dans la traduction ou l'interprétariat, dans un service culturel en relation avec la Russie ou autre pays russophone.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence partielle en vue de l'obtention d'une licence LEA, d'une licence d'Histoire (si parcours majeure / mineure Histoire), d'une licence LLCE d'une autre langue étrangère (si parcours majeure / mineure Autre langue)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Langues étrangères, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :